



COVID 19 – Distribution c

Depuis le 11 mai, le plan de déconfinement progressif est en vigueur. Bien que les mesures de sécurité et les barrières à maintenir impérativement, il est recommandé de porter un masque dans les lieux publics, les commerces et à chaque fois où la distanciation physique ne peut être respectée.

Publié le 14 mai 2020

Une première phase, toujours en cours, en collaboration avec des bénévoles et la Ville de Guérande a permis la confection de masques et de surblouses à destination des personnels prioritaires. Nous remercions à nouveau les bénévoles investis sur ce dispositif depuis déjà quelques semaines.

Une deuxième phase sera lancée le 19 mai prochain. En effet, le Département, l'Association des Maires de Loire-Atlantique et 16 intercommunalités de Loire-Atlantique, dont Cap Atlantique, se sont associés pour une commande groupée de masques destinés au grand public. L'objectif étant de fournir un masque de protection réutilisable* à tous les habitants de Loire-Atlantique.

Aussi pour doter tous les Guérandais, ces masques seront livrés gratuitement à domicile via les services de La Poste, au fur-et-à-mesure de la réception des commandes, soit à partir du mardi 19 mai et jusqu'à début juin 2020.

Si vous ne recevez pas votre masque à l'issue de cette période de distribution, veuillez-vous signaler à la Mairie à partir du 15 juin (par téléphone de préférence afin d'éviter au maximum les déplacements).

* Les masques sont lavables 50 fois et répondent aux normes de l'AFNOR (Association Française de Normalisation).



HÔTEL DE VILLE

7 place du marché au Bois
44350 Guérande

Ce site utilise des cookies et vous donne le contrôle sur ce que vous souhaitez activer

Personnaliser

✓ OK, tout accepter